

## SYNTHÈSE

Imposition IR :  $PV \text{ nette} \times 19\%$   
(+ PS) + surtaxe éventuelle si  $PV > 50\,000 \text{ €}$

Imposition IR : PFNL 12,8 %  
(+ PS) ou option globale  
au barème avec déduction de la  
CSG déductible

### PV immobilières

#### Plus-value nette imposable

=

- Prix de vente net** : prix dans l'acte + charges au bénéfice du vendeur – frais de vente
- **Prix de revient net** : prix d'achat + frais de notaire à l'achat, réel ou forfaitaire (7,5 % du prix d'achat) + travaux de rénovation, réel ou forfaitaire (15 % du prix d'achat si résidence > 5 ans)
- **Abattements pour durée de détention** :
  - 6 % de la PV par année pleine au-delà de la 5<sup>e</sup> année + 4 % à la 22<sup>e</sup>

### PV sur valeurs mobilières et droits sociaux

#### Plus-value de cession nette imposable

=

- Prix de cession** (net de frais)
- **Coût d'acquisition des titres vendus** (+ les frais d'achat)
- **Moins-values de l'année** ou reportables
- **Abattements** fixes pour retraite ou pour durée de détention (voire renforcée) si acquis avant 2018

### Plus-values des particuliers

### PV sur biens meubles

#### Plus-value nette imposable

=

- Prix de cession** (net de frais)
- **Prix de revient net** : prix d'achat + frais d'acquisition + frais de restauration (pas d'entretien)
- **Abattements pour durée de détention** : 5 % au-delà de la 2<sup>e</sup> année

Imposition IR :  $PV \text{ nette} \times 19\%$  (+ PS)